

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par Madame AGNOUX Véronique - 20, Rue Saint Jacques - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner plusieurs véhicules pour un déménagement au n°20, Rue Saint Jacques, le samedi 07 juillet 2018 de 07 h 00 à 12 h 00.

CONSIDERANT que ce déménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Le déménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de ce déménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement des véhicules, sur les deux places de stationnement situées devant et au plus près du n°20, Rue Saint Jacques, le samedi 07 juillet 2018 à 7 h 00 à 12 h 00.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ce déménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce déménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-huit juin deux mille dix-huit.

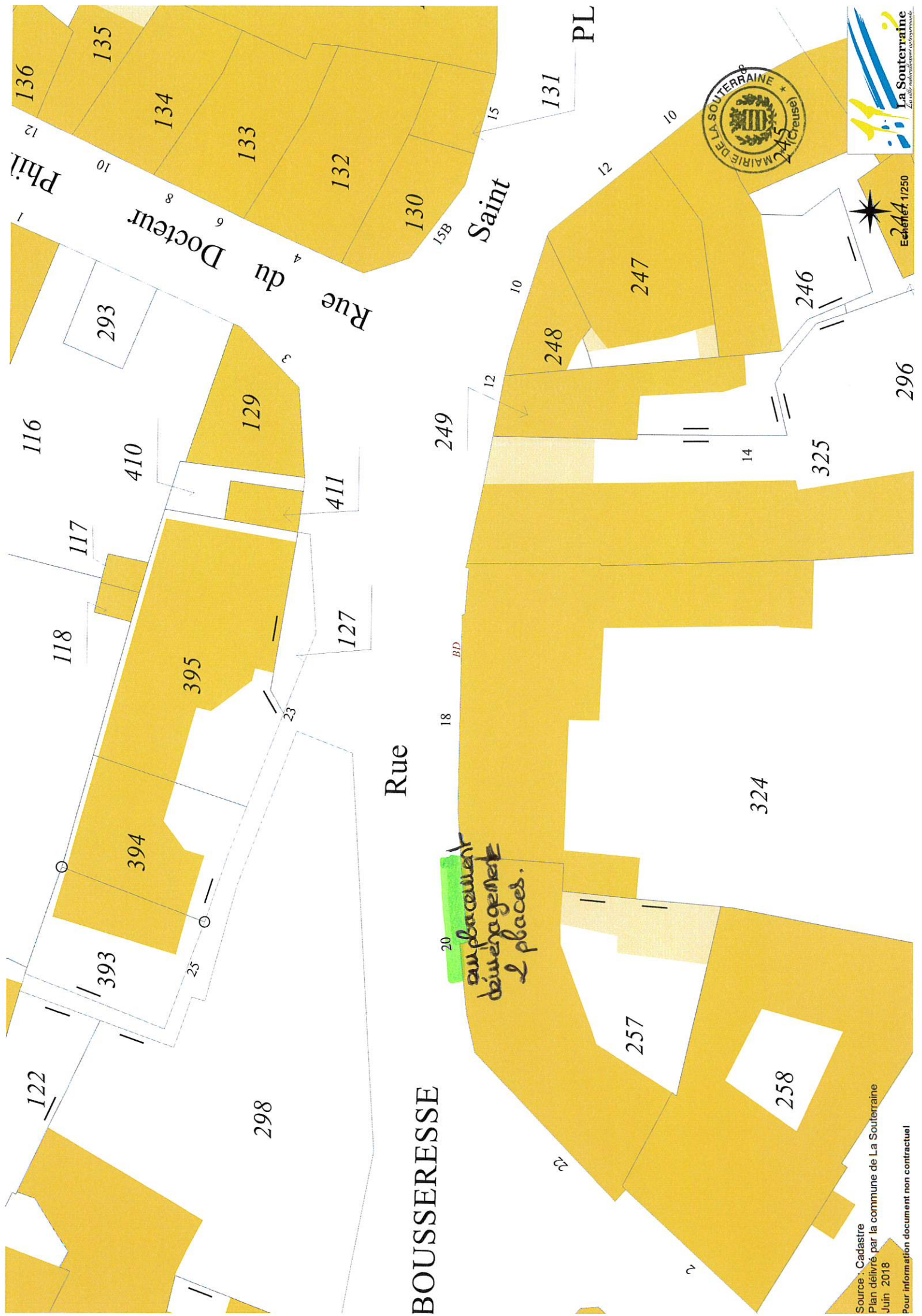
Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame AGNOUX Véronique.*



Le Maire,

Jean François MUGUAY



136
135
134
133
132
130
158
15
131
PL
10
12
10
8
6
4
Rue du Docteur Phil.



Echelle: 1/250

116
117
118
119
127
129
129
410
411
395
394
393
25
23
298
122

249
12
10
248
247
246
14
325
296
324
257
258
20
18
BD
Rue Bousseresse

aménagement
de 2 places.

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
Juin 2018
Pour information document non contractuel